



Rupture d'un CDD en étant en arrêt de travail

Par **Madie**, le **30/05/2015** à **00:33**

Bonsoir,

Comme le résume mon sujet, j'aimerais avoir plus d'information pour ma situation.

Je suis embauchée en CDD du 18 mai 2015 au 30 septembre, sauf que je ne me sens pas apte à continuer. J'en ai parlé à une supérieur qui m'a dit de prendre sur moi. Dans l'incapacité de retourner au travail, j'ai eu un arrêt de travail qui a commencé hier le 28 mai 2015 et qui prendra fin le 10 juin 2015.

Il est stipulé sur mon contrat :

"il est prévu une période d'essai, soit un jour par semaine travaillé"

j'ai fais des recherches à ce sujet et j'ai calculé la période exacte et il s'avère donc que celle ci se terminera aux alentours du 5/6 juin, Or mon arrêt de travail est jusqu'au 10 juin.

Est il possible de rompre le CDD pendant ma période d'essai tout en étant en arrêt de travail? Que faut il faire?

Il est prévu que j'appelle le service des ressources humaines pour avoir la date exacte de la fin de ma période d'essai mais je préfère me renseigner un peu avant de le faire. (Il est aussi prévu que j'appelle la supérieure pour lui en parler)

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **30/05/2015** à **08:37**

Bonjour,

Vous auriez effectivement la possibilité de rompre la période d'essai par lettre recommandée avec AR pendant l'arrêt-maladie et le délai de prévenance se trouverait couvert pas celui-ci... De toute façon, l'absence due à l'arrêt-maladie pendant la période d'essai en prolongerait le terme...

Par **Madie**, le **30/05/2015** à **11:02**

Bonjour,

Merci beaucoup de m'avoir répondu rapidement